

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Communiqué de presse

Bordeaux le 14 décembre 2020

Non à la fatwa du CIVB contre Valérie Murat! Droit à la critique! Relaxe pour Valérie Murat!

L'interprofession de Bordeaux a lancé une procédure judiciaire contre Alerte aux Toxiques et sa porte-parole Valérie Murat. Elle veut obtenir de la justice la fin de toute communication de cette association et exige une amende de 100 000 euros! Tout cela parce que l'association a fait analyser les résidus de pesticides dans quelques vins et a commenté les résultats.

Non loin de la Gironde, à Carcassonne, le bien nommé journal « L'indépendant » a publié un article intitulé « 61 nuances de pesticides dans l'air » pour commenter les analyses de l'air ambiant faites par ATMO. Résultat : une réaction virulente de la Chambre d'agriculture et des bennes de marc de raisin déversées devant le siège du journal. En prime, le nom du journaliste auteur de l'article a été tagué sur la devanture du journal ! Heureusement sans son adresse, mais ça rappelle quand même quelque chose.

En Gironde, contrairement à l'Aude, la censure sur ces sujets est auto-intégrée dans la presse quotidienne. En 15 ans, pas une seule interview d'une ou un responsable de la Confédération paysanne, représentant pourtant 25 % des agriculteurs aux élections professionnelles.

La pression des officiels de cette filière professionnelle sur la presse et les politiques, leur prétention à filtrer les « bonnes » informations deviennent attentatoires à la liberté des citoyens. Il y a une véritable pulsion autoritaire des institutions viticoles.

C'est bien la question qui se joue dans ce procès de Valérie Murat à Libourne, au-delà de la supercherie de la HVE, label officiel du green washing.

La liberté d'expression est véritablement en jeu et les « non-conformes » sont diabolisés. Ainsi, le laboratoire Dubernet, qui a effectué les analyses de résidus, vole au secours de l'interprofession. Il souhaite « mettre un terme à l'hystérisation des débats autour des résidus de produits phytosanitaires». Le propos est plein de sens. Parler d'hystérisation » n'est pas neutre, s'agissant d'organisations environnementales portées par des femmes. Cela renvoie à une maladie, « l'hystérie », inventée historiquement pour psychiatriser les femmes non-conformes.

Voilà donc comment la « filière » aborde élégamment le dialogue avec la société.

.../...



Confédération Paysanne

et la défense de ses travailleurs

embre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Masquer le désastre

En réalité, ce procès est destiné à détourner les vignerons de Bordeaux et les citoyens du bilan cataclysmique de l'interprofession. En 20 ans, elle a totalement ruiné notre marque collective, Bordeaux. Bordeaux faisait rêver. On en est aujourd'hui très très loin ... Depuis 20 ans, le CIVB effectue des prélèvements exorbitants sur les vignerons pour alimenter sans fin sa machine à perdre, grosse dévoreuse de « cotisations volontaires obligatoires ». Le seul résultat c'est un désastre commencé longtemps avant le covid. Le covid a le dos bien large, tout comme Valérie Murat.

On espère que la décision du Tribunal de Libourne ne signera pas le retour de l'Inquisition contre les « hystériques »!

La Confédération Paysanne de Gironde appelle à soutenir Alerte aux Toxiques et sa porte-parole Valérie Murat. Rendez-vous le 17 décembre à 13h devant le tribunal de Libourne.

Contacts

- Dominique Techer, Porte-paroles de la Confédération paysanne de Gironde : 06 09 87 55 45
- Confédération paysanne de Gironde: conf.paysanne33@wanadoo.fr

Lien vers le soutien à Alertes aux toxiques : https://www.gofundme.com/f/9wpfj7-10000